

Je ne puis que n'a pas de place pour une œuvre en plus et en moins.

Encore en plus et dans ce cas il n'y a pas de éléments suffisants.
Nous ne sommes donc pas satisfait, mais prends un autre architecte nous
conduisant à de nouveaux délais et le temps passe.

M. le Maire a donc décidé à un certain point d'office auprès d'entreprises travaillant
sur Rouen. Les propositions ont été étudiées et ont été à 18 jours.

Les lettres sont maintenant dans l'attente, le Maire proteste :
a) de désigner deux comités qui seront chargés d'examiner avec lui, mais les propositions
qui nous sont faites et de déterminer les plus avantageuses pour la ville.
b) de l'autoriser à passer avec les deux entreprises choisies, un marché de qui a été pour l'instant
hors des travaux.

Ces propositions sont acceptées par tous les membres présents. M. le Maire et le Maire
assistent le Maire pour l'apud d'office.

Rendu, vers 11 heures le lendemain. M. le Maire.
M. Cougnet ayant protesté il est décidé à participer à l'exécution du plan. A noter
que la protestation consistant d'un engagement qui a été établi entre la maison "apud d'office" et
"marché".

Hôpital : nomination d'un pharmacien titulaire.

M. le Maire a assuré bénévolement la responsabilité du service de
pharmacie de l'hôpital, mais l'ordre des pharmaciens pour l'hôpital de Rouen à 10.000 fr par mois.
force nous est de nous incliner car le commando de produits pharmaceutiques
sont maintenant stoppés.

Il convient d'insister de remarquer que cette obligation est assortie d'avantages
compensatoires grâce à la possibilité d'être affecté temporairement à des prix de gros.
M. le Maire demande la parole et explique que s'il assume la responsabilité de
service de pharmacie de l'hôpital, il est face qu'aucun du pharmacien de Rouen n'a droit
à accéder. Nous il faut ce service bénévolement et se refuse à recevoir une rémunération quelconque.
M. le Maire le conseil ne peut se dérober au principe d'une rétribution si demandé que
cette rétribution soit versée intégralement au niveau de l'ensemble de la ville.

Cette proposition d'origine est acceptée par l'Assemblée. M. le Maire.
qui proteste en faisant passer une motion sur le dévouement de M. le Maire, ce qui entraîne
la protestation indiquée de l'Assemblée.